

"PARCE QU'IL N'Y A PAS DE PETITS DROITS..."

par Bernard De Vos,
Délégué général
aux droits de l'enfant



Dans la vie d'un Délégué général aux droits de l'enfant, les interpellations sur le problème des sanitaires à l'école sont fréquentes. Bernard De Vos en parle ici, sans tabou. Il lève un coin du voile sur ce que révèle cette problématique et sur ce qu'elle implique en matière de remises en cause... des adultes.

En tant que défenseur des droits des enfants en Communauté française de Belgique, je veux d'abord rappeler qu'il n'y a pas de "petits droits", pas de droits "minimes", qui existeraient à côté d'autres, considérés comme "essentiels". Tous les droits sont importants.

Avant de revenir au thème des toilettes à l'école, il peut être utile de rappeler que l'institution de Délégué aux droits de l'enfant est complètement autonome, libre et indépendante de tous les pouvoirs politiques et des administrations. Son but principal consiste à veiller à l'application de la Convention des Droits de l'enfant. Ce texte de 1989 reprend une série de droits reconnus aux enfants. Actuellement, il s'agit du document international le plus signé et le plus ratifié au monde. Même s'il n'est pas toujours appliqué de manière idéale, il importe que les Etats signataires s'engagent à nommer une institution comme celle du Délégué général aux droits de l'enfant. Elle est destinée à vérifier l'application des différents droits, et à essayer de les voir de plus en plus appliqués dans tous les domaines concernés par la Convention. Les droits à la santé, à l'intimité – qui viennent d'être abordés dans ce colloque – en font évidemment partie.

Afin de mener ce travail de vérification et d'implantation de la Convention en Fédération Wallonie-Bruxelles, l'administration du Délégué général dispose de quatre responsabilités particulières.

Tout d'abord, elle récolte les questions et les plaintes relatives à l'application de la Convention. Ensuite, elle veille à la promotion de cette dernière. Elle est encore insuffisamment connue, non pour ce qui concerne son existence, mais pour ce qui relève de son contenu.

Sur ce point de la promotion de la Convention, je conçois cette mission de la manière la plus "populaire" possible, dans le bon sens du terme. Cela signifie qu'il faut faire en sorte de parler des droits de l'enfant dans des colloques, des doctes réunions, des conférences, des débats, des symposium, etc. Mais, il s'agit, aussi, d'évoquer ce texte là où se trouvent les gens, d'aller vers eux.

Avec des partenaires, nous avons mené une série d'actions de promotion de la santé – qui est un domaine important – avec le bus des Droits de l'enfant, qui se rendait dans les quartiers populaires, à la rencontre du grand public. Je reste convaincu de l'importance de ce passage direct de messages à la population, en plus de ceux qui sont diffusés parfois par les médias.

Notre troisième responsabilité couvre l'inspection et le contrôle. Enfin, la dernière tâche qui nous a été fixée est importante également, puisqu'il s'agit de la mission d'interpellation et de recommandation auprès des autorités politiques et administratives sur tous les sujets concernant les enfants.

L'intérêt supérieur des enfants

Mon objectif consiste à valoriser tous les droits des enfants. Le sujet de ce séminaire touche à plusieurs de ces droits. Celui du droit à la santé, celui du droit à l'intimité. Celui du droit à la sécurité, parfois aussi. Le tout sans négliger le droit principal de la Convention : faire en sorte que l'intérêt supérieur des enfants soit respecté. Or, dans le thème abordé ici, on voit bien que ces droits ne sont pas suffisamment respectés.

Je me rends dans les écoles. Je suis consterné d'y constater qu'elles n'ont pas forcément évolué depuis le XIXème ou le début du XXème siècle. Cela n'a pas été le cas de la société qui, elle, s'est considérablement modifiée. En revanche, nos écoles – et les toilettes de nos écoles – semblent être toujours dans le même état.

De manière générale, notre école reproduit les inégalités sociales. Plutôt que d'alléger les inégalités sociales des enfants qui y vivent, elle y ajoute même des inégalités scolaires. Nous sommes face à une école qui a du mal à s'inscrire dans notre siècle, et où l'autorité se pratique de manière toujours un peu passéiste.

L'école cumule une série de problèmes de société, mais elle les accentue également : harcèlement, violence, échec scolaire. Tous ces problèmes sont des questions fondamentales. Quant à celle des toilettes, sans doute n'y a-t-il rien de surprenant à ce qu'elle soit, elle aussi, un peu en retard...

A côté de la plaque

Depuis des années, je réclame une réforme, une refonte globale du système scolaire afin de faire en sorte qu'il soit plus égalitaire et, de manière générale, davantage respectueux des enfants. On peut considérer que parler des toilettes à l'école, c'est prendre les choses par le "petit bout de la lorgnette". Mais cette problématique montre parfaitement à quel point nous sommes "à côté de la plaque"...

Un exemple extrêmement contemporain permet d'étayer mes propos. Dans les grandes villes, notre démographie nous oblige à créer de nouvelles écoles. Je considère qu'il s'agit là d'une immense chance pour repenser les établissements, du début à la fin. Voilà enfin l'occasion d'imaginer un cadre plus contemporain et plus respectueux des droits de l'enfant, que ce que nous connaissons actuellement.

Pourtant, on se contente de placer des conteneurs ou des structures mobiles dans les cours de récréation, d'où on retire donc de l'espace. Parallèlement, on semble "oublier" que la capacité des réfectoires n'est pas augmentée pour autant. Là où il fallait déjeuner en 15 à 20 minutes, ce qui est déjà très peu, voilà que l'on oblige les enfants à manger en 10 minutes. De même, la taille et le nombre de toilettes n'ont pas été accrus, malgré la hausse de la population scolaire. La fréquence des nettoyages – y compris ceux des toilettes – n'est pas davantage revue, ce qui ajoute des soucis particuliers aux problématiques déjà existantes.

Je regrette que l'on continue à parler de création de nouvelles écoles en termes de contraintes car, je le répète, il s'agit réellement d'une opportunité pour réfléchir fondamentalement à l'école, entre autres en s'interrogeant sur la taille ou la forme des classes. Par exemple, doit-on conserver une structure carrée ou envisager une classe en L ? Elle permettrait peut-être un enseignement plus convivial, avec l'appropriation d'un espace pour des activités de tutorat entre élèves. Quant aux toilettes, faut-il conserver des sanitaires cantonnés au fond

de la cour de récréation? Ne peut-on imaginer, dans les nouveaux bâtiments, de les placer près des classes, afin de pouvoir y accéder sans grands déplacements et avec davantage d'intimité?

La maîtresse a dit...

Pour moi, le premier intérêt de cette question des toilettes et des sanitaires à l'école est donc le fait de considérer que tous les droits des enfants sont importants. Ma deuxième implication provient de ma responsabilité de répondre aux plaintes et aux questions qui sont formulées au Délégué général des droits de l'enfant.

Nous recevons beaucoup, beaucoup, beaucoup d'interpellations concernant ce problème des toilettes à l'école. Les photos qui nous parviennent peuvent être effarantes. La propreté, l'intimité, les verrous cassés... Toilettes bouchées en permanence, papier qui jonche le sol, rouleaux vides, distributeurs placés à l'extérieur et face auxquels il faut calibrer, à l'avance, les coupons dont on devrait avoir besoin... Tous les problèmes évoqués par Sophie Liebman nous sont rapportés. Mais je veux insister particulièrement sur certains d'entre eux.

Est-il normal que l'on contraigne à se retenir un enfant qui a des besoins physiques naturels? Comment accepter qu'il puisse éviter de boire, même lorsqu'il fait chaud, parce qu'il a peur d'aller faire pipi? Ou parce qu'il se trouve dans l'obligation d'attendre, faute d'être autorisé à sortir pendant le cours? Faut-il occulter le problème de l'affluence aux toilettes au moment de la récréation, et ignorer les conséquences qu'il entraîne?

La question des toilettes à l'école est une question fondamentale. Elle indique aussi la persistance d'une forme d'autorité particulière sur les enfants et, surtout, sur leurs corps.

Je me pose des questions sur la manière de faire autorité, sur la manière de "gérer" le corps et l'intimité des enfants. Et je trouve, aussi, particulièrement détestable ce système dans lequel l'enfant reçoit deux ou trois bons par semaine, bons qui l'autorisent à aller faire pipi en dehors des heures de récréation...

S'exprimer et participer

Alors, que peut-on faire et que peut-on proposer? Pour répondre à ces questions que je me suis posées à plusieurs reprises et y trouver des éléments de solutions, j'ai cherché des réponses dans mon "livre de chevet": la Convention internationale.

Cette Convention rappelle aussi des textes plus anciens, qui évoquent des droits de l'enfant, comme par exemple celui d'être en bonne santé. Deux autres droits sont également essentiels ici: le droit à l'expression et celui à la participation.

Si nous voulons des toilettes propres, agréables, respectées par les enfants, ce sont sur ces deux droits là qu'il faut agir, et rapidement. En effet, on aura beau mettre des toilettes au bon endroit et en bon état, si les enfants ne sont pas associés à la réflexion sur quelque chose qui les concerne directement, il y a beaucoup de risques à ce que les problèmes que nous connaissons aujourd'hui se répètent.

L'excellente expérience pilote menée dans l'école Jean Rolland, à Saint-Ghislain¹⁶, relatée par les médias, a associé les enfants. Et c'est bien ainsi qu'il s'agit de le faire.

¹⁶ Cette initiative est détaillée lors d'une intervention reprise plus loin dans ce document.

La question des toilettes à l'école n'est pas étrangère au mal vivre dans nos écoles. L'établissement de Cellules Bien-être dans les établissements indique combien il importe de respecter les enfants. Tous ces "petits manquements" à leur intégrité physique, notamment, sont les premières violences que nous leur faisons subir. Face aux violences institutionnelles, les jeunes réagissent par des violences individuelles, punissables, qui vont les mettre au ban de l'école puis peut-être, plus tard, au ban de la société.

Lorsque je dis que je suis le Délégué des droits de l'enfant, j'entends souvent cette réflexion : "c'est bien, mais à quand un Délégué des devoirs?". Ma seule réponse, qui repose sur l'expérience d'une trentaine d'années de l'éducateur que j'ai été, c'est de rappeler qu'il nous revient, en tant qu'adulte, de garantir un cadre de vie décent pour qu'à leur tour, les enfants le respectent.

Actuellement, face à la situation catastrophique des toilettes, comment peut-on demander du respect à l'enfant, confronté à un cadre qui a été conçu, construit et entretenu de manière telle que le jeune ne peut y trouver une certaine légitimité, pas plus qu'un certain bien-être?

Pas un point de détail

Quand je suis arrivé à mon poste et que j'ai été sollicité sur ce problème, je me suis tout d'abord demandé de quoi on me parlait. La fréquence des interpellations et les rencontres que j'ai eues avec des acteurs principaux impliqués dans cette problématique, m'ont permis de réaliser à quel point elle était importante. Et à quel point il était important que l'institution que je représente soit présente et s'investisse dans ce domaine. Contrairement aux apparences, il ne s'agit pas d'un point de détail.

On parle beaucoup de harcèlement à l'école. Il s'agit d'une question légitime à laquelle il faut être attentif. Mais si nous commençons nous-mêmes à respecter les enfants dans les milieux où ils sont scolarisés, il y aurait beaucoup de chances qu'ils entrent dans des dispositions d'esprit différents. C'est un cercle vertueux, auquel je vous incite et vous invite collectivement à entrer aussi, à l'occasion de cette discussion sur l'état des sanitaires à l'école.

"Ma seule réponse, qui repose sur l'expérience d'une trentaine d'années de l'éducateur que j'ai été, c'est de rappeler qu'il nous revient, en tant qu'adulte, de garantir un cadre de vie décent pour qu'à leur tour, les enfants le respectent".